

TOULON

RIPOSTE



Le bulletin d'information de la section de Toulon du Parti Socialiste N°5

« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » Jean JAURES

Sommaire

Pages 1 à 2 : **Editorial : De bien mauvaises nouvelles en cette période estivale !**

Pages 2 à 5 : **Contrairement à ce qu'affirme Hubert Falco la Chambre régionale des comptes "épingle" bien la gestion de TPM**

Page 5 à 7 : **Le conseil municipal du vendredi 29 mai 2009**

Pages 7 : **Quand le maire de Toulon veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes !**

De bien mauvaises nouvelles en cette période estivale !

Nortel-France, Amora-Maille, JLG, Mécaplast..., profitant de la période estivale pour faire avaler la pilule, pas un jour de juillet ne se passe sans qu'une entreprise n'annonce un plan de licenciement ou la fermeture définitive d'une de ses filiales. Cette année, la seule structure qui prend de l'ampleur, c'est le Pôle emploi !

L'entrée de 650 000 jeunes sur le marché du travail ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Des propositions d'emploi au compte-gouttes, des contrats précaires, des plans de formation aléatoires...

Plutôt que de tout mettre en œuvre pour favoriser leur avenir professionnel et contrer toutes formes de précarité, le gouvernement s'attache une fois de plus à saper les acquis sociaux liés au droit du travail. La volonté de faire adopter une nouvelle proposition de loi sur le travail le dimanche en est l'exemple flagrant.



Dans le même temps, avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) le gouvernement continue de faire primer la suppression d'emplois sur le contenu d'une véritable réforme des politiques publiques qui leur offrirait l'opportunité de s'adapter aux besoins croissants des populations.

Même le jeu gouvernemental des chaises musicales ne nous bernera pas. Hubert Falco, maire de Toulon, président de la communauté d'agglomération TPM, qui, après un passage à l'Aménagement du territoire dont personne ne gardera le souvenir, rejoint le secrétariat aux Anciens Combattants. Cherchez le lien !... N'y aurait-il pas là quelque vile stratégie électorale ?

Imposer comme candidat aux élections régionales un Falco « homme d'Etat » en tant que tête de liste UMP, c'est pour donner à croire à l'électeur qu'il en a la stature. En mettant en lumière les piètres résultats qu'il a obtenus que ce soit en tant que maire de Toulon ou à la présidence de TPM, nous nous attacherons, dès la rentrée, à démontrer le contraire.

Bon été à toutes et à tous ! Nous aurons besoin très bientôt de toute notre combativité et de toutes nos forces.

Laurent POZZI-PASQUIER
1^{er} Secrétaire de la section
de Toulon du Parti socialiste

Contrairement à ce qu'affirme Hubert Falco la Chambre régionale des comptes "épingle" bien la gestion de TPM !

Dans "le mot du maire" qui ouvre la revue d'informations municipales de la ville de Toulon, "toulon méditerranée magazine", de juillet-août-septembre 2009, Hubert Falco proclame : "(...) *mon équipe et moi-même, poursuivons l'engagement de placer Toulon sur la voie d'une situation financière saine (...). Grâce à cette rigueur nous n'avons pas augmenté les impôts locaux depuis 2001.*"

Un peu plus loin on trouve une affirmation de "Le Figaro magazine" issue d'une enquête réalisée par l'Institut Français pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques publiques (IFRAP) et l'agence de notation PES (Public Evaluation System) : "*Toulon est l'une des rares villes parmi les 36 villes de plus de 100 000 habitants à ne pas avoir augmenté les taux des taxes communales en 2009.*"

C'est une chose que de dire aux toulonnais que les taux des taxes communales n'ont pas évolué en 2009, c'en est une autre que de prétendre avec aplomb que leurs impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2001 et ce, alors :

1 – qu'à la suite des préconisations du président de la communauté

d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), Hubert Falco, le conseil communautaire de TPM a voté en 2006, l'instauration d'un nouvel impôt communautaire aux dépens des contribuables de l'agglomération toulonnaise.

2 – que cet impôt communautaire supplémentaire a progressé de +440% en 2008.

Si la loi du 12 juillet 1999 donne la possibilité d'accompagner la Taxe Professionnelle Unique (TPU) par une fiscalité additionnelle sur les ménages, seules 12 communautés d'agglomération sur 170 – dont TPM – ont fait le choix, en 2008, d'instaurer un nouvel impôt communautaire.

A compter de 2009, un nombre croissant de communautés d'agglomérations décidera probablement de se doter d'une fiscalité additionnelle, pour anticiper la disparition annoncée de la taxe professionnelle, pour se prémunir du désengagement accéléré de l'Etat, pour se mettre en condition de conserver une autonomie financière. Cela engendrera un risque accru d'augmentation de la pression fiscale sur le contribuable...

La taxe additionnelle prélevée dans le cadre de la fiscalité mixte au profit de TPM, représente, pour l'exercice 2008, un produit de 15,5 millions d'euros. Le produit de la taxe professionnelle, qui progresse de 19% sur la période 2002-2006 et de 1,92% en 2008 par rapport à 2007, reste toutefois encore, avec 90,8 millions d'euros, la principale ressource de la communauté d'agglomération.

TPM rassemble désormais 12 communes et plus de 420 000 habitants.

Que des collectivités de proximité s'associent pour mieux exercer certaines compétences stratégiques et faciliter la mise en œuvre de projets ayant notamment trait au développement urbain durable et à la cohésion sociale, quoi de plus légitime. Il ne s'agit pas pour nous socialistes, d'exiger que s'effectue une substitution des dépenses des structures intercommunales aux dépenses communales. Nous demandons toutefois qu'un intérêt communautaire pertinent soit défini qui permette de déterminer une ligne de partage claire entre toutes les compétences.

Si nous ne sommes pas les défenseurs du dogme libéral de la réduction à tout crin des dépenses publiques, nous sommes, en revanche, totalement opposés à une dérive haussière de la pression fiscale locale. **Pour nous, il est en effet impératif de conserver un lien entre le citoyen qui acquitte l'impôt et le service qui lui est rendu.**

Lorsque la mise en commun de moyens répond, **sans pression fiscale excessive**, aux demandes des habitants de services concrets tels que le **logement social, les transports en commun, les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, la lutte contre la pollution de l'air, contre la pollution sonore et visuelle, le traitement des déchets** etc., c'est tout à fait louable.

Ce qui l'est moins, c'est quand l'action communautaire répond non seulement imparfaitement aux besoins des citoyens et à leurs attentes (L'agglomération toulonnaise n'aura pas de tramway - Toulon, où en 2007 on a compté 117 jours de dépassement

des valeurs limites de pollution de l'air au dioxyde d'azote, est en outre une des villes cancrs du logement social etc.), et, qu'en plus, elle fait l'objet de remontrances de la part de la Chambre régionale des comptes chargée de veiller à la régularité, à la qualité et à la probité de l'action publique locale.

Examinant la gestion de la communauté d'agglomération TPM durant les années 2002 et suivantes et comparant les moyens avec les résultats obtenus, la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a en effet fait état, au sein d'un rapport, adopté le 6 février 2008,

(<http://www.ccomptes.fr/fr/CRC22/documents/ROD/PAR200918.pdf>)

d'une série d'observations dans le but d'obtenir la correction des anomalies constatées.

En prenant connaissance de ces remarques le président de la communauté d'agglomération, Hubert Falco, s'est contenté de déclarer qu'il en prenait acte, sans pour autant s'engager à corriger les irrégularités observées.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes pointe notamment :

1 – qu'en plus des quatre compétences obligatoires et des trois compétences optionnelles prévues par le code général des collectivités publiques, TPM s'est vu transférer "au fil du temps" un nombre grandissant de compétences supplémentaires (en matière de formation, de tourisme, de sports etc.).

2 – que la création de la communauté d'agglomération n'a pas pour autant simplifié la carte de l'intercommunalité puisqu'avant la création de TPM, 31 organismes de coopération

intercommunale étaient présents sur le territoire de la communauté et qu'il en reste encore 27 aujourd'hui.

3 – qu'en raison d'une évaluation trop basse avant transfert, TPM supporte des coûts de fonctionnement de certains biens et équipements transférés très supérieurs aux montants calculés initialement. Face à ce constat préoccupant pour les finances communautaires, il est noté dans le rapport : *“Même si les conseils municipaux étaient libres de fixer le niveau des charges transférées, la réalité économique aurait pu être mieux prise en compte.”*

4 – que l'absence d'intégration au bilan d'un certain nombre de biens transférés *“affecte la sincérité des comptes”* de TPM d'autant plus que la communauté prend en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à des biens et équipements qui n'apparaissent pas à l'actif de son bilan.

5 – qu'en raison d'une évaluation trop basse des coûts de fonctionnement des biens et d'équipement transférés, d'absence de prise en compte des dépenses d'investissement, de minimisation du coût de traitement des ordures ménagères, des montants élevés de redistribution à l'égard des communes membres ont pu être établis, à la création de la communauté.

6 – qu'en février 2002 le conseil communautaire a décidé d'instaurer, en plus, une dotation de solidarité (La dotation de solidarité communautaire est un versement effectué par une communauté au profit de ses communes membres) et que la *“politique de reversement généreuse”* engagée par TPM – sans s'accompagner d'une véritable politique

de solidarité communautaire en fonction des charges supportées et de la richesse des collectivités membres - l'a contraint à voter l'instauration d'une fiscalité additionnelle.

7 – que les transferts de personnels, consécutifs aux transferts de compétences :

- n'expliquent qu'en partie la forte progression des effectifs de TPM. Entre 2003 et 2006 le nombre d'emplois permanents a progressé de 47,5% et fin 2006, 58% du personnel présent dans les services de TPM n'étaient pourtant pas issus du transfert.

- ne se sont accompagnés d'aucun fléchissement des charges de personnels dans les communes membres de la communauté d'agglomération. (Hubert Falco reconnaît lui-même que les frais de personnels représentent 64% du budget de fonctionnement de la ville de Toulon !).

8 – que le nombre de conseillers communautaires rapporté au nombre de communes qui composent l'agglomération est quatre fois plus important que dans la moyenne des communautés d'agglomération de plus de 300 000 habitants. Pour convaincre les communes environnantes de rejoindre la communauté d'agglomération, Hubert Falco, président de TPM, a en effet multiplié les postes de vice-présidents (12 avec l'arrivée de La Crau) et de conseillers communautaires (126 désormais).

9 - que la part des subventions de fonctionnement aux organismes privés a beaucoup augmenté. Alors qu'elles représentaient 10% des subventions versées par TPM, en 2002, elles représentaient 32% de ces subventions en 2006.

10 – que le budget a généré une trésorerie excessive (en raison du compte de liaison « transport » créditeur consécutif aux tergiversations sur la mise en place du Transport en Commun en Site Propre) qui a justifié le placement en 2006 sur un compte à terme de 30 Md'€, somme équivalente au montant...d'un emprunt souscrit précédemment !

En dépit de ces observations, le président de la communauté d'agglomération TPM, Hubert Falco, a, au cours de la séance communautaire du 4 juillet dernier, trouvé « *totalelement infondée et vraiment injuste* » la remarque selon laquelle TPM aurait été « *épinglé* » par la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Hubert Falco a, contre toute attente, affirmé, au cours de cette séance :

- que le personnel de la communauté...continuerait à grossir encore de plusieurs centaines d'agents supplémentaires,
- que TPM poursuivrait sa politique de reversement généreuse aux communes membres.

Si la Chambre régionale des comptes appelle TPM à plus de sobriété, c'est parce qu'elle sait que la diminution de ses dotations est inéluctable. La Chambre régionale craint que la communauté d'agglomération, pour pallier la diminution importante de sa capacité d'investissement en raison du niveau élevé de ses frais de fonctionnement, ne soit contrainte, pour continuer à vivre, d'accroître de façon déraisonnable la pression fiscale sur ses habitants.

La section de Toulon du Parti socialiste demande au Président de

la communauté d'agglomération, Hubert Falco de tenir compte des observations formulées par la Chambre régionale des comptes :

- **en procédant à une réorientation de l'utilisation de l'argent public et en corrigeant les « anomalies » constatées sur la gestion de TPM,**

- **en faisant en sorte que la communauté d'agglomération, procède, en lien avec ses communes membres et sur la base d'un intérêt communautaire pertinent, à une définition claire de ses missions et qu'elle mette ensuite en œuvre une gestion prévisionnelle de ses emplois et de ses compétences.**

Compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2009

Parcs et jardins

8.3.1 DF Jmarc031 2009/182/S

Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon – Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire de signer le marché à bons de commande après appel d'offres ouvert en vue des travaux d'abattage et de remplacement d'arbres sur le territoire de la commune de Toulon.

Hubert Falco : « *La maladie des platanes. 1964 arbres plantés sur la ville de Toulon. A ceux qui disent qu'on ne plante que des palmiers. On a planté 140 palmiers en tout et pour tout. Il y a une diversité d'arbres plantés en fonction du quartier et de la concertation qu'on fait* ».

Travaux

20.2.1. DF Jmarch 2009/184/S

Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon - Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire de signer le marché après appel d'offres ouvert

en vue des prestations de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire en 3 lots.

Hubert Falco : « 600 000 m² de patrimoine public de la ville : écoles, équipements sportifs, foyers d'anciens, bâtiments administratifs... »

Travaux scolaires

20.3.1. DFJmarch 2009/185/S

Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire de signer le marché après appel d'offres ouvert en vue des travaux de restructuration de l'école élémentaire Pont de Suve.

Hubert Falco : « 90 écoles primaires et maternelles. On en est à 60% de réhabilitées, reconstruites. Il reste 40%. On met chaque année un programme de réhabilitation ».

Patrimoine

1.2.1. DEDfonc012 2009/187/S

Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire de signer avec l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur (E.P.F – PACA) l'avenant n°2 à la convention opérationnelle de Maîtrise foncière pour la réalisation de programmes d'habitat sur le territoire de la commune de Toulon.

1^{ère} convention 2003. En 6 ans 5 600 000 euros permettant 1 potentiel de 264 logements sur 6 sites.

Hubert Falco : « Je crois que effectivement l'établissement public foncier régional qui est porteur de fonciers permettant de construire ensuite sur ces fonciers du logement social est une excellente chose. Pour le logement, on estime avancer à notre rythme. Il y a ceux qui disent qu'on n'en

fait pas assez. C'est tout de même intéressant de voir que la ville ne sera pas pénalisée cette année. J'ai découvert une chose. Il y a quand même un problème. Un manque de logement évident et la cause, c'est un foncier très restrictif. Je me suis rendu compte d'une chose. Il y a des logements marine gérés par la SNI, dans une ville qui accueille près de 20 000 militaires actifs. Les militaires ce sont des toulonnais comme les autres. Je me suis rendu compte que les 1400 logements sociaux qui accueillent des toulonnais n'étaient pas comptabilisés dans les quotas de la loi SRU. J'ai écrit au ministère concerné. Vous voyez un peu qu'on est une ville particulière où il y a des choses surprenantes. On a réhabilité 1000 logements sociaux. 26 millions d'euros de travaux. On est aidés par l'Etat (56%, 6 millions d'euros), par la Ville (34%, 4 millions d'euros) par la région (1%, 134 000 euros). »

Intervention de Lorenzo Matéos
« **Monsieur le Maire, nous vérifierons vos chiffres. Pour ce qui est du logement social, la situation s'aggrave. Il y a de plus en plus de familles en attente. Vous nous avez dit : nous avons fait le choix de la réhabilitation plutôt que de la construction de logements sociaux. C'est sur le rythme de construction de nouveaux logements sociaux qu'il y a débat. Pourquoi est-ce que vous ne demandez pas, Monsieur le Maire, aux opérateurs privés, vous en avez la prérogative, au moment de l'attribution du permis de construire, pour une opération immobilière, de réserver un quota de logements sociaux dans leur programme de construction ?** »

Hubert Falco : « Monsieur Matéos,

vous parlez d'or. Vous reconnaissez que notre ville est de plus en plus attractive. Les toulonnais le reconnaissent depuis 2001 à tous les niveaux. 9^{ème} aire urbaine de France. Grande Métropole. A tous les niveaux Toulon devient une belle ville. A l'heure où dans d'autres villes il y a des problèmes, on vient à Toulon. Je dis à mes élus tous les lundis retrousser vous les manches. Combien de gens disent que la ville bouge, change. Le chemin sera encore long. Mon option a été de réhabiliter, car on ne peut pas construire en laissant des gens dans des habitations insalubres. Avant de construire il faut réhabiliter. Mais on a fait les deux. » « Le pourcentage de Toulon (en logement social), c'est pas 13,7%, mais 15%. Comme on est éligible à la DSU le quota (exigé) n'est pas de 20% mais de 15%. On a construit 800 logements sociaux. Comme je le dis on est en République. Si vous me trouvez 1 m2 à vendre pour faire du social, dites le moi. On est preneurs de tous les m2. Aidez nous. On a besoin d'aide. C'est un dossier difficile et on a besoin de tous. Mais là comme ailleurs nous avons progressé. La ville de Toulon n'est pas le si mauvais élève qu'on semble le dire. Le centre ancien, ce sera long et compliqué. On avance place après place, rue après rue. »

**Quand le maire de Toulon
veut nous faire prendre
des vessies pour des lanternes !**

Pour favoriser une organisation réfléchie, cohérente et responsable, toute ville du XXI^{ème} siècle se doit d'avoir un grand projet d'aménagement et de développement durable.

Le maire de Toulon, Hubert Falco, président de la communauté d'agglomération TPM, président par procuration du Conseil général du Var et bien que secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, vient de démontrer qu'en dépit de ses multiples casquettes, il n'est aucunement en capacité de porter une telle ambition pour la ville.

Pour prendre part à un grand projet urbain, les collectivités publiques ont en effet besoin de prendre appui sur une politique foncière digne de ce nom.

Au cours de la séance plénière du conseil municipal du 29 mai dernier, pour nous faire croire qu'il était tout disposé à lancer un vaste programme de construction de logements sociaux, Hubert Falco n'a rien trouvé de mieux que de demander à l'opposition, de se mettre en quête de foncier disponible et de le lui en faire part. En plus d'un véritable cynisme, le maire montre par là qu'il lui est impossible de procéder à une rationalisation du potentiel du sol toulonnais parce qu'il n'en a aucune connaissance approfondie.

En affirmant au cours de la même séance qu'il a osé porter réclamation auprès du ministère du Logement pour que soient intégrés au quota toulonnais de 20% de logement social exigé par la loi SRU, les 1400 logements militaires de la Société Nationale Immobilière (SNI), Hubert Falco méprise tout simplement les toulonnaises et les toulonnais en attente d'un logement social, dont certains depuis plusieurs années.

Pour perdre toute crédibilité auprès de ses administrés, nous suggérons à Monsieur le maire de faire pression sur le ministère de l'écologie pour que les rails des voies SNCF qui traversent la ville soient comptabilisés dans son projet si décrié de bus à haut niveau de service (BHNS) et que cela lui confère le qualificatif... de «tramway» !